

AVENANT n° 1

ENTRE

La Communauté Urbaine de BORDEAUX représentée par M. Vincent Feltesse, son Président, agissant en exécution de la délibération n°                    du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux,

D'UNE PART,

ET

Monsieur                   , Président Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la société INEO AQUITAINE, mandataire du groupement ayant son siège social sis                   , numéro SIRET

Monsieur                   , Président Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la société FORCLUM Aquitaine Limousin, ayant son siège social sis                   , numéro SIRET

Monsieur                   , Président Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la société CHATENET S.A, ayant son siège social sis                   , numéro SIRET

D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Communauté Urbaine de BORDEAUX a confié au groupement INEO AQUITAINE / EGE Aquitaine/ CHATENET S.A, par marché n° 06 096 U en date du 19 juin 2006, la réalisation des travaux d'électricité dans les bâtiments communautaires pour une durée de 4 années.

Suite à l'absorption par ELECTRO France des sociétés EGE Aquitaine et FORCLUM Aquitaine, le co-traitant EGE Aquitaine, établissement secondaire d'ELECTRO France prend l'appellation FORCLUM Aquitaine Limousin.

A ce titre, l'ensemble des droits et obligations de la société EGE Aquitaine résultant du marché n° 06 096 U est repris dans son intégralité par la société FORCLUM Aquitaine Limousin.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert étant fournis :

- acceptation du mandataire
- extrait du journal d'annonces légales,

- extrait du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire,
- relevé d'identité bancaire,
- déclaration du candidat au nom du nouveau titulaire en date du 17/09/07(DC5)
- extrait LBIS en date du 17/09/07

Il est en conséquence nécessaire de contractualiser ces modifications par avenant.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1**

La société FORCLUM Aquitaine Limousin se substitue intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la société EGE Aquitaine tels qu'ils résultent du marché précité.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- le titulaire du marché n° 06 096 U est dénommé INEO AQUITAINE / FORCLUM Aquitaine Limousin/ CHATENET S.A.

Le co-traitant FORCLUM Aquitaine Limousin est déterminé comme suit :

- Numéro SIRET : **401 070 891**
- **RCS de Mont de Marsan**
- siège social **Zone industrielle 40600 BISCAROSSE**
- relevé d'identité bancaire :
- titulaire du compte **FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN établissement EGE AQUITAINE**  
domiciliation :**BNP PARIBAS SUD ATLANTIQUE**  
code banque **30004**  
code guichet **01214**  
numéro de compte : **00010002858** clé RIB **08**

### **ARTICLE 2**

Toutes les autres dispositions du marché précité, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à .....

Le .....200

Pour le groupement titulaire :  
**INEO AQUITAINE**

**FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN**

**CHATENET SA**

Pour la Communauté Urbaine de BORDEAUX  
le Président  
Par délégation de signature  
Le directeur général

Pierre Langrand